

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1362

présenté par

M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Fouquart,
Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy,
M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	12 000 000
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	0	12 000 000
SOLDE	-12 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est proposé de liquider intégralement les crédits de fonctionnement affectés en PLF 2026 pour le Service d'information du Gouvernement (SIG), ce qui représente une économie de 12 millions d'euros.

Le projet annuel de performances précise que les dépenses de fonctionnement du SIG concernent : les actions de communication (pilotage et diffusion des campagnes de communication) ; l'évolution de l'opinion publique et des contenus médiatiques (afin d'assurer une meilleure « compréhension de l'état de l'opinion au regard de l'actualité ») ou encore la « digitalisation et la modernisation de la communication gouvernementale ».

L'importance de ces postes de dépenses budgétaires reste assez limitée : il s'agit surtout, à nos yeux, d'un gaspillage d'argent public. C'est pour cette raison que nous voulons réduire significativement les crédits alloués aux dépenses de fonctionnement du service d'information du Gouvernement.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 12 000 000 pour l'action 01 : "Coordination du travail gouvernemental" du programme 129 : « Coordination du travail gouvernemental ».